

PRÉSENTATION DE LA VAE DU DIPLOME D'ANIMATEUR MUSICAL ET SCÉNIQUE



Vers la reconnaissance institutionnelle du DJ entrepreneur

Le marché de l'animation musicale événementielle et de la nuit exige aujourd'hui un niveau de professionnalisation et de crédibilité accru. Face aux attentes des donneurs d'ordres publics (collectivités, mairies) et privés (grands comptes, agences et particuliers), la reconnaissance des compétences des acteurs de terrain est devenue un enjeu stratégique pour l'avenir de notre profession.

La Fédération s'associe à cette démarche de valorisation en mettant en avant un dispositif légal majeur : la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le Titre AMS de l'UCPA : Une certification d'État

Ce dispositif permet à tout professionnel justifiant d'une expérience significative de transformer ses années de pratique sur le terrain en un diplôme officiel. Le Titre d'Animateur Musical et Scénique (AMS), dispensé par l'École des DJs UCPA, est une certification de Niveau 5 (Bac+2) reconnue par l'État et inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Il valide l'ensemble des compétences indispensables au DJ moderne :

- Maîtrise technique et programmation musicale.
- Gestion logistique, scénique et sécuritaire des événements.
- Pilotage entrepreneurial et relation client.

Un parcours sécurisé et financé

La VAE ne constitue pas un retour à l'école, mais un examen de vos compétences par un jury de professionnels. Soucieuse de l'accessibilité de cette démarche, la Fédération rappelle que ce parcours d'accompagnement est éligible aux financements publics, notamment via le Compte Personnel de Formation (CPF), permettant une prise en charge des frais de dossier.

La Fédération se tient aux côtés de ses adhérents pour les orienter et les soutenir dans la structuration de leur dossier de recevabilité.

 Pour initier votre démarche et consulter les modalités d'inscription officielles, rendez-vous sur l'espace dédié :

[Consulter le programme VAE - École des DJs UCPA](#)



Comment soutenir l'association **Alliance DJ France?**

Que vous soyez amateur ou professionnel, inconnu ou dans les charts, vous avez tous un rôle à jouer pour soutenir le Djiing en France. Voici quelques exemples:

- Adhérer à l'association pour 20 euros par ans.
- Partager l'existence de cette association afin de développer la communauté.
- Faciliter la communication auprès des médias
- Devenir membre d'honneur en parrainant l'association.
- Faire don d'un objet "culte" en lien avec les valeurs de l'association pour enrichir le fond culturel et les expositions à venir.
- Toutes autres idées que vous pourriez avoir...

<https://www.helloasso.com/associations/alliance-dj-france/adhesions/cotisation-annuelle>

pour adhérer à l'association

MERCI

alliancedjfrance.gmail.com
www.alliancedjfrance.com